

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

TROISIÈME SESSION

---

---

## Projet de loi n<sup>o</sup> 263

(PRIVÉ)

Loi concernant la Coopérative agricole  
régionale de Papineau

---

Première lecture .....

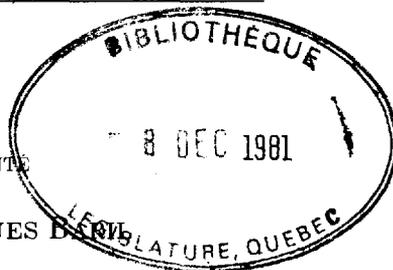
Deuxième lecture .....

Troisième lecture .....

---

PRÉSENTÉ

Par M. JACQUES BÉGIN



---

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1 9 8 1

## **Projet de loi n° 263**

**(PRIVÉ)**

Loi concernant la Coopérative agricole régionale de Papineau

**ATTENDU** que la Société Coopérative Agricole de Thurso a été constituée en 1939 en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus, 1925, chapitre 57) et qu'elle est régie par la Loi sur les sociétés coopératives agricoles (L.R.Q., chapitre S-25);

Que son nom a été changé, en 1967, en celui de Coopérative agricole régionale de Papineau;

Qu'elle désire changer son nom et adopter une identification commerciale reflétant sa véritable dimension nationale;

**SA MAJESTÉ**, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

**1.** Le nom de la Coopérative agricole régionale de Papineau est changé en celui de «Coopérative agro-alimentaire des Vallées, Outaouais—Laurentides».

**2.** Ce changement de nom n'apporte pas de modifications aux droits et obligations de la Coopérative agricole régionale de Papineau et les procédures qui auraient pu être commencées ou continuées par ou contre cette coopérative sous son premier nom peuvent l'être par ou contre elle sous son nouveau nom sans reprise d'instance.

**3.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.